

# STAPS - Entraînement Sportif

STAPS - Entraînement Sportif [Licence]



ECTS  
180 crédits



Durée  
3 ans



Établissement  
Université Paris  
Nanterre

## Présentation

### **Descriptif de la L1 et L2 (tronc commun)**

#### **Objectifs généraux de la formation :**

Aider les étudiants à construire un parcours de formation adapté à leurs intérêts et capacités ainsi qu'aux débouchés professionnels. Préparer les étudiants à entrer dans la vie active soit directement à la fin de la licence, soit par l'intermédiaire de concours (Professorat des écoles, CAPEPS, concours de la fonction territoriale), ou à s'engager dans des études plus longues (Master, Doctorat). Acquérir les outils nécessaires à l'analyse et à la compréhension du secteur professionnel choisi. Favoriser l'intégration des connaissances scientifiques, techniques et pratiques, pour être capable de concevoir, construire, mettre en œuvre et réguler une intervention adaptée aux caractéristiques du milieu et de la population concernée (tous publics valides : enfants, adolescents, adultes).

#### **Objectifs d'apprentissage de la formation :**

L'étudiant doit acquérir et approfondir des concepts fondamentaux dans le domaine de l'éducation et de l'activité physique et plus généralement en Sciences du Sport et du Mouvement Humain. Ces concepts recouvrent un large champ disciplinaire et pluridisciplinaire appartenant à la fois aux sciences de la vie (Sciences biologiques, Physiologie, Neurophysiologie, Anatomie, Biomécanique, Contrôle du mouvement et de la posture), aux sciences humaines et sociales (Psychologie, Sciences de l'éducation, Analyse des interactions sociales, Apprentissages (cognitifs et moteurs), Cognition et motricité, Développement moteur, EPS, Perspectives Psychosociologiques), à l'Histoire.

L'acquisition et la mise en application de ces savoirs fondamentaux repose sur l'apprentissage et l'utilisation d'outils méthodologiques variés correspondant aux divers champs disciplinaires précédemment cités (méthodologie de la recherche, informatique, statistiques, mathématiques, techniques d'expression et communication, méthodologie du travail universitaire) ainsi que la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère.

L'étudiant doit acquérir les connaissances du milieu professionnel (didactique et pédagogie de l'EPS), qui s'appuient sur les connaissances technologiques, techniques et pratiques des APSA. L'acquisition de ces dernières doit pouvoir bénéficier d'un éclairage scientifique issu des concepts théoriques développés dans les enseignements disciplinaires et pluridisciplinaires précités. A ce titre, l'initiation à la recherche doit fournir le cadre méthodologique à cet éclairage scientifique.

Les acquisitions en termes de savoir-faire illustrent les compétences de l'étudiant nécessaires à son entrée dans la vie active, pour préparer des concours et poursuivre des études supérieures. Il faut en tout premier lieu, maîtriser la transmission des concepts par une expression écrite et orale de niveau supérieur.

Les acquisitions témoignent de la capacité de l'étudiant à articuler les concepts théoriques, issus des savoirs disciplinaires, avec les connaissances du milieu professionnel et les connaissances technologiques et techniques des APSA. Pour réaliser cette articulation, l'étudiant doit acquérir une méthode de travail. Il doit être capable de concevoir et construire un raisonnement cohérent et argumenté, lui



permettant de mettre en œuvre et réguler une intervention adaptée aux caractéristiques du milieu (école, université, fédération, club...) et de la population concernée (tous publics valides : enfants, adolescents, adultes). La capacité à synthétiser les connaissances tant sur le plan théorique que pratique et la pertinence de leur utilisation dans une situation donnée donnent à l'étudiant la possibilité de poursuivre ses études en Master. Enfin, l'étudiant doit pouvoir disposer des connaissances et des démarches de la pensée utiles à la réussite des concours notamment ceux qui sont organisés par l'Éducation Nationale (Professorat des écoles, Professorat d'EPS).

### **Spécialisation en troisième année de licence :**

• Après 2 années de tronc commun, l'étudiant se spécialise dans différents domaines, notamment, en 3e année, en Entraînement Sportif pour : i) encadrer auprès de différents publics, des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. ii) encadrer différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans une des spécialités APS proposées. En L3 ES, seules les spécialités APS suivantes sont proposées : Athlétisme, Badminton, Boxe, Natation, Rugby. La spécialité football est ouverte en L3 ES mais sans supplément au diplôme au cours de l'année universitaire 2020-2021.

Après la 2ème année, l'étudiant peut aussi s'orienter vers l'une des deux Licences professionnelles, pour une insertion professionnelle à Bac+3 :

- en « Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs » (pour répondre aux besoins des secteurs sportifs et de loisirs).

- en « Intervention Sociale: Développement Social et Médiation par le Sport » (IS: DSMS) afin de proposer à des jeunes en rupture d'insertion un projet socio-éducatif s'appuyant sur l'Activité physique et le Sport.

## Programme

## Et après

## Conditions d'admission

Conditions d'accès pour la L1: <https://www.parcoursup.fr/>

Conditions d'accès pour la L2 :

La L2 s'adresse en priorité aux étudiants issus de la L1 correspondante de Université Paris Nanterre ; elle est également accessible, sur avis de la commission pédagogique, à des étudiants issus d'autres formations, ainsi qu'à des candidats en reprise d'études.

Conditions d'accès pour la L3 ES :

La 3 s'adresse en priorité aux étudiants issus de la L2 correspondante de Université Paris Nanterre ; elle est également accessible, sur avis de la commission pédagogique, à des étudiants issus d'autres formations (la licence 2 STAPS ou équivalent , ainsi qu'à des candidats en reprise d'études.

## Pré-requis obligatoires

Pour une candidature en Licence 1 : [parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr/)

## Contact(s)

## Poursuite d'études

### **A l'université Paris Nanterre**

Possibilités de poursuite d'études dans les Masters de la Mention STAPS Activité physique adaptée et santé (APA-S) avec le parcours Activité physique adaptée: Réhabilitation, Inclusion et Bien-être (APA-RIBE) et le parcours Psychologie, Neurosciences, Physiologie : Mouvement, Cognition, Santé (PNPMCS)

Et dans les Masters de la Mention Management du sport : Parcours Management des Événements et des Loisirs Sportifs - Conduite de Projet (MELS-CP), Parcours Management des Organisations Sportives (MOS), Parcours Sport et Sciences Sociales: Perspectives nationales et internationales (SSS:PNI),



et Parcours Etude du dopage et analyses des politiques anti-dopage (DOPAGE).

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), 2nd degré, Parcours : Education Physique et Sportive

Master MEEF, 1er degré, Parcours : Professorat des écoles

**Autres parcours possibles :**

Concours fonction publique territoriale

## Infos pratiques

---

### Contacts

**Responsable pédagogique**

Tarak Driss

✉ [tdriss@parisnanterre.fr](mailto:tdriss@parisnanterre.fr)

---

### Lieu(x)

📍 Nanterre



# Admission

---

## Organisation

Le licence STAPS Mention « Entraînement Sportif" permet, après un tronc commun aux semestres 1 et 2, une pré-spécialisation dès le semestre 3 et une spécialisation définitive aux semestres 5 et 6.

ECTS obtenus - 60 par an. Un total de 180 ECTS sur l'ensemble des trois années de la licence.

Contient 1 parcours

